

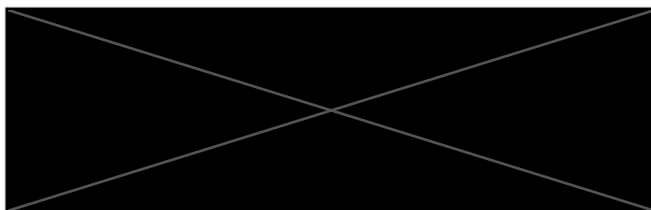
VILLE DE

Rochefort, le 15 janvier 2003.



**ROCHEFORT**

*Site Internet*  
[www.rochefort.be](http://www.rochefort.be)



**Nos réf. : 1/235.**  
(à rappeler dans la réponse).

**Annexe(s) : dossier.**

**Objet : DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME – NOTIFICATION DE LA DECISION.**

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 117 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, nous avons l'honneur de vous transmettre un exemplaire de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 13 janvier 2003 portant **OCTROI** d'un permis d'urbanisme, ainsi qu'une copie de l'envoi au Fonctionnaire délégué.

Nous vous transmettons également un avis à afficher sur le terrain, avant l'ouverture du chantier et pendant toute la durée de ce dernier.

Nous croyons utile d'attirer votre attention sur les dispositions légales reproduites à la suite de ladite décision et sur l'obligation de respecter, de manière stricte, les conditions reprises dans le permis d'urbanisme.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire communal,

Jacques DEGEYE.

Par le Collège,



Le Député-Bourgmestre,

François BELLOT.

Agents traitants : Francine MAGONETTE  
Jean-Marc DUMONT

☎ : 084/220.613-612 – ☎ : 084/220.616 – E-mail : [veronique.declusin@publilink.be](mailto:veronique.declusin@publilink.be)  
Service Gestion – Hôtel de Ville, Place Albert 1<sup>er</sup>, 1 – 5580 Rochefort